



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

le 12 décembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2022

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, ROLIN, SONJON - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, BOIS, Adjoint(e)s - Mmes, BRULEBOIS-VIOTTO, BENSA-RAIEVSKI, HALLÉ, FAVAND, SPALANZANI, CARRÉ, DESPRES, HEILLIETTE - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, KLEIN, PERIN, VINTI, MAFFET, LEIFFLEN.

Pouvoirs : Mmes LE BARRILLEC (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET),

Absent excusé : M. VIGNON

Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 29 |
| présents : | 25 |
| votants : | 28 |
| nombre de voix pour : | 28 |
| nombre de voix contre : | 00 |
| abstention : | 00 |
| NPPV : | 00 |

OBJET :

Demande de subvention auprès du département de l'Isère, de la région Rhône-Alpes, de l'Etat et de la CAF pour la rénovation énergétique de l'école du Tartaix et l'agrandissement du centre de loisirs sur le groupe scolaire du Tartaix

Le rapporteur, Monsieur Gilles Farrugia, adjoint aux travaux et au patrimoine, informe le conseil municipal que dans le cadre des objectifs fixés pour la mandature, il y a la rénovation énergétique de l'école du Tartaix ainsi que l'agrandissement du centre de loisirs situé dans le groupe scolaire.

L'école du Tartaix a été construite et achevée en 1992. Le bâtiment a subi un certain nombre de transformations avec notamment, en 2014 l'agrandissement de la cantine scolaire et la création d'un espace périscolaire et centre de loisirs. En 2016, l'école a été agrandie de deux classes. Ces deux classes ont été construites dans le cadre de la réglementation RT 2012. Enfin en 2017, suite à la réalisation d'un local de rangement pour le centre de loisirs, un incendie a détruit deux salles de classe. Ces deux salles de classe ont été également reconstruites conformément à la RT 2012.

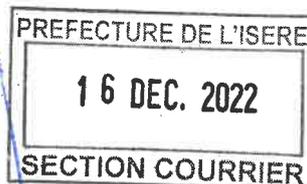
À ce jour, les études menées par le cabinet d'architecte TABULA RASA doivent permettre de réaliser une rénovation énergétique globale de l'ensemble du bâtiment.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture
le : vendredi 16 décembre 2022

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr

le : 16 DEC. 2022



Cette rénovation énergétique sera réalisée conformément aux dispositions du décret tertiaire à 2050, avec comme objectif une réduction des consommations énergétiques de 60% par rapport aux consommations de référence qui ont été déterminées pour les années 2016 en électricité et 2019 en gaz. L'extension de 600 m² pour le centre de loisirs sera, quant à elle, réalisée conformément à la RE 2020. Les coûts de construction de cette opération peuvent donc être répartis de la manière suivante :

- Rénovation énergétique de l'école du Tartaix pour un montant de 998 900 €
- Agrandissement du centre de loisirs pour un montant de 1 533 800 € hors-taxes.

Le plan de financement provisoire sera établi à l'issue des études d'avant-projet définitif qui sera connu au mois de janvier 2023.

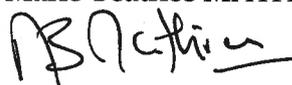
Au vu de l'ensemble de ces éléments, la commune de Montbonnot-Saint-Martin sollicite le soutien financier du département de l'Isère de la région Rhône-Alpes, de l'Etat et de la CAF pour l'obtention d'une aide au titre des économies d'énergie, de la rénovation des groupes scolaires et de l'agrandissement du centre de loisirs.

Le planning prévisionnel opération s'établit comme suit :

- Finalisation des études pour le mois de janvier 2023
- Consultation des entreprises au mois de mars-avril 2023
- Début probable des travaux au mois de juillet ou septembre 2023
- Réception des travaux au mois de mars 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET

